



A retenir !

Le dispositif **Ma Commune Ma Santé** proposé par l'association **ACTIOM** c'est :

- Des tarifs mutualisés sur 1680 communes
- Des grilles de prestations adaptées
- Un libre choix de la formule répondant au mieux à vos besoins
- Aucun engagement financier pour votre commune
- Une action forte en faveur du pouvoir d'achat

Pour les bénéficiaires d'ACS notre partenaire 2AH vous propose toutes les offres éligibles.

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé est un dispositif d'état qui permet aux ayants-droits d'obtenir un « chèque santé » sous certaines conditions ressources.

L'association ACTIOM est une entité apolitique dont la vocation est d'accompagner les Centres Communaux d'Actions Sociales dans une démarche citoyenne et sociale pour le bien être et la santé de leurs administrés. Les municipalités restent libres de leurs engagements.



Modalités de souscription

2 possibilités pour souscrire à un contrat Ma Commune Ma santé :

↳ Souscription classique :

Remplir les bulletins d'adhésion disponibles en CCAS ou en mairie. A renvoyer à l'adresse indiquée accompagnés de :

- Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité et photocopie de l'attestation jointe à votre carte vitale pour vous et les membres de votre famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Formulaire de devoir de conseil dûment complété et signé

↳ Souscription accompagnée :

Par téléphone, simple et direct, avec des conseillers spécialisés à votre écoute.

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Souscription
(Prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h.

www.macommunemasante.org

Pour toutes informations complémentaires sur les permanences de votre commune :

lr.mcms@gmail.com

n° 06 52 24 79 03 ou 06 07 87 68 69



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



► 05 64 10 00 48

Service conseils & Souscription
(Prix d'un appel local)



ACTIOM



Le rôle de l'association ACTIOM

ACTIOM est une association d'assurés à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, qui agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé et pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Elle a pour but de proposer aux communes une solution mutualisée de santé, réservée à tous leurs administrés sans distinction sociale.

- **Personne morale** souscriptrice du contrat au profit des administrés des communes partenaires
- **Représente et défend les intérêts** de ses adhérents auprès des assureurs et des mutuelles.

Ma Commune Ma Santé

L'accès aux soins de santé : Une priorité

Aujourd'hui, nombre de français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé et bien d'autres se couvrent à minima par manque de moyens financiers.

Les contrats collectifs en entreprises donnent une réponse uniquement aux salariés. Qu'en est-il pour les autres membres de notre société ?

Pour répondre à cette problématique ACTIOM a pris l'initiative de créer le dispositif Ma Commune Ma Santé.

Notre Force : la Mutualisation

- Les administrés adhérents constituent un groupe au sein de leur municipalité et, les municipalités partenaires un groupe dans le cadre de l'opération Ma Commune Ma Santé
- L'association ACTIOM représente l'ensemble des adhérents et des municipalités face aux « assureurs » et aux mutuelles
- L'association ACTIOM négocie, souscrit et défend les intérêts des administrés bénéficiaires

Les avantages de l'offre

- Un contrat ouvert à tous
- Les conditions tarifaires et les taux de couverture négociés, attractifs et performants
- Tous les administrés profitent des mêmes avantages
- Le seul critère de sélection pour adhérer est de résider dans une commune partenaire (pas de questionnaire médical)
- Ma Commune Ma Santé propose 3 offres mutuelles et 10 niveaux de couvertures selon vos besoins et votre budget
- Les contrats sont éligibles à la loi Madelin
- Chaque partenaire propose des prestations différenciées
- Des référents locaux à votre disposition et des conseillers spécialisés à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 18h.

